

## QUESTION 32

### EN QUOI CONSISTE L'EXALTATION DE CHRIST?

*Réponse :* L'exaltation de Christ consiste *a*; en sa résurrection d'entre les morts le troisième jour, *b*; son ascension au ciel, *c*; sa session à la droite de Dieu le Père *d*; et sa venue pour juger le monde au dernier jour.

- a* 1 Corinthiens 15.4 : « ... il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures. »
- b* Marc 16.19 : « Le Seigneur, après leur avoir parlé, fut enlevé au ciel, et il s'assit à la droite de Dieu. »
- c* Éphésiens 1.20 : « Il (Dieu) l'a déployée en Christ (l'infinie grandeur de sa puissance), en le faisant asseoir à sa droite dans les lieux célestes. »
- d* Actes 1.11 : « Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu allant au ciel. »

Actes 17.31 : « ... parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon sa justice, par l'homme qu'il a désigné, ce dont il a donné à tous une preuve certaine en le ressuscitant des morts... »

Ésaïe a prophétisé l'exaltation et la glorification au plus haut degré dont devait être l'objet le Fils par le Père après son abaissement ici-bas (Es 52.13-15; 53.10-12). Jésus a prié pour cela (Jn 17.4-5). Mais il devait premièrement souffrir, connaître le rejet et l'humiliation (Lc 24.25-26).

La résurrection d'entre les morts du Sauveur constitue la première étape de cette exaltation selon ce qui avait été annoncé d'avance (Ps 16.9-11; Ac 2.24-32; 1.3; Jn 2.19-21; Lc 24.44-46). La mort n'a plus de pouvoir sur Christ ressuscité (Rm 6.9), les prémices de ceux qui sont décédés dans la foi (1 Co 15.20).

Après sa résurrection, le Seigneur a été enlevé au ciel pour s'asseoir à la droite de la puissance divine (Lc 24.51; Ac 1.9; Ép 1.20; 4.10). Il règne souverainement jusqu'à ce que ses ennemis soient devenus son marchepied (Ps 110.1; 1 Co 15.25; Hé 2.9).

Le Fils de Dieu revient bientôt en gloire, au dernier jour, pour juger les vivants et les morts (Mt 24.30; Dn 7.13-14; 2 Ti 4.1-2; Tite 2.13).